



besoin d'aide aidez mois s'il vous plait

Par **gosisgood**, le **06/10/2008** à **18:00**

je suis française qui partage la vie d'un homme depuis pres d'un an,il est sans papiers depuis 2005 apres avoir introduire une demande d'asile qui lui à été refusé,nous ne vivons pas ensemble car je vis encore chez mes parents ou il vient le plus souvent possible je l'aime et je ne veux pas le perdre,cela fais bientot 3 mois que je suis enceinte de lui. alors la question est s'il ne risque pas d'etre denoncé quand on se rendrant à la mairie pour la reconnaissance de paternité.j'aimerais aussi savoir s'il pourra etre regularisé à la naissance de l'enfant? en somme savoir ce qu'il risque car j'ai tres peur de le perdre et je ne vois pas ma vie sans lui aidez moi svp en repondant à mes questions.

merci

Par **chouchou91**, le **23/10/2008** à **11:58**

Bonjour,

Voici quelques conseils pour vous aidez:

Normalement la mairie ne dénonce pas quand il y a reconnaissance

Pour la demande de papier il doit attendre l'accouchement et faire une demande : DE
PARENT D ENFANT FRANCAIS